

AVENIR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Exposé des motifs

Le territoire rhônalpin, et notamment la Région et ses différentes communes ou agglomérations ont une longue pratique de la politique de la ville, marquée par plusieurs épisodes difficiles, dont certains relativement récents. Les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui restent majeurs : 250 000 Rhônalpins sont à la recherche d'un emploi, 10 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, près de 100 000 d'entre eux, âgés de 16 à 25 ans, ne sont ni en emploi ni en formation, près de 100 000 ménages résident dans des logements dégradés, 15000 sont en situation de précarité énergétique...

La crise économique exacerbe les difficultés pour les populations les plus fragiles. Dans le même temps, l'intervention de l'Etat en matière de politique de la ville se réduit : recentrage, diminution des crédits (budget ville divisé par 2 en 4 ans, passant de 1,02 milliards d'euros à 548 millions d'euros au niveau national), mise à mal des services publics de proximité. Nous le déplorons, de même que nous regrettons que la vision nationale de la politique de la ville soit actuellement fortement orientée par le contexte particulier de la région parisienne. Nos politiques n'ont pas vocation à se substituer aux politiques de l'Etat mais resteront volontaristes et basées sur une autre approche de la politique de la ville.

Dans ces conditions, il apparaît indispensable de refonder la politique de la ville sur des ambitions nouvelles et plus adaptées aux différentes réalités locales. Elle doit ainsi élargir son approche en associant transformation locale, bien-être social et prévention. Des difficultés communes se rencontrent, en effet, dans des territoires différents (agglomération, villes moyennes, quartiers isolés...), ce qui nécessite une approche adaptée à chaque situation. La politique de la ville doit aujourd'hui intégrer l'impératif de solidarité et d'approche équilibrée entre les territoires, dans une logique de projet qui articule espace géographique, approche thématique et public prioritaire. Cette relance d'une politique de solidarité territoriale doit mobiliser tout les acteurs dans une approche partenariale et transversale, mobilisant toutes les politiques publiques. Nous devons notamment ouvrir des espaces de réflexion et d'action citoyennes avec les habitants, dans la continuité des conseils de quartier entre-autre.

Dispositif

Au moment où le Conseil régional Rhône-Alpes débat de son budget politique de la ville, il considère :

- **Que la politique de la ville est de la compétence première de l'Etat. Il a, à ce titre, le devoir de mobiliser ses financements pour entretenir la cohésion sociale, tant dans son « droit commun » que dans la politique spécifiquement dédiée au développement social urbain.**
- **Que les villes et les agglomérations sont engagées quant à elles dans la politique de la ville au titre de leurs politiques publiques, dans un souci de solidarité et d'équilibre, en articulant une approche territoriale et une approche thématique.**
- **Que la politique de la ville constitue pour la Région un pilier social et humain de sa politique d'aménagement du territoire, intégrant les enjeux de solidarité et d'équité entre les territoires, dans une approche adaptée aux différentes situations locales. Cet engagement se développe en partenariat avec l'Europe (au travers des Programmes**

Urbains Intégrés notamment), qui partage notre volonté d'inscrire le fait urbain dans la politique de cohésion sociale

- Que la politique de la ville doit s'inscrire dans la durée et conduire une approche globale des problématiques sociales ou urbaines s'adaptant aux spécificités locales, qu'il s'agisse des grandes agglomérations ou des villes moyennes. Ces projets de territoires doivent permettre d'intégrer les volets urbains et humains, contribuant au mieux vivre ensemble, favorisant la dynamique sociale, l'accès pérenne au service de proximité et aux droits et privilégiant les publics les plus défavorisés. La politique de la ville repose donc sur une stratégie de développement urbain soutenable en lien avec l'ensemble des politiques de Renouveau Urbain actuels et à venir (PNRU2, PUI, CUCS...).
- Que la politique de la ville doit s'organiser autour d'un pilotage politique partagé par les différents financeurs (Etat, Région, Départements, Collectivités locales) à l'initiative de l'Etat au titre de sa compétence obligatoire, où les compétences des acteurs locaux seront reconnues et valorisées, permettant d'associer et de donner toute leur place aux habitants, associations et professionnels de la politique de la ville dans la construction des projets.

Tous ces éléments permettront de relancer l'ambition de la politique de la ville, de la déployer pleinement pour en faire une politique de cohésion et de solidarité, portant les valeurs républicaines sur l'ensemble des territoires rhônalpins.